

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel relatif à la vente du pain.

ECHOS ET NOUVELLES :

Citations à l'ordre du jour.

Inhumation du spahis Robert Izard.

LA VIE ARTISTIQUE :

Opéra de Monte Carlo. — *Thaïs* ; *Lucie de Lammermoor* ; *La Vie de Bohème*.

ETUDES HISTORIQUES :

« Inventaires du Palais de Monaco », par L.-H. Labande.
(Suite.)

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la Loi du 14 août 1918, sur les déclarations, les réquisitions, les taxations et les spéculations illicites ;

Vu la Loi du 14 août 1918, établissant des sanctions aux Arrêtés pris pour le Ravitaillement de la Principauté ;

Vu l'Arrêté ministériel du 25 février 1918, réglementant la fabrication, la vente et la consommation du pain, de la pâtisserie, de la biscuiterie, de la confiserie, du chocolat et des glaces ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 10 mars 1919 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — L'article 3 et le paragraphe 1^{er} de l'article 5 de l'Arrêté ministériel du 25 février 1919 sus visé, sont complétés comme suit :

« ART. 3. — Il est interdit de fabriquer, vendre ou mettre en vente d'autres pains que :

« A) ;

« B) ;

« c) Le pain long roulé ayant un poids minimum de 400 grammes et une longueur non inférieure à 50 centimètres, vendu au prix de 0 fr. 35, contre remise de cinq tickets de 100 grammes de pain.

« ART. 5 § 1^{er}. — La vente du petit pain et du pain long visé à l'article 3 a lieu à la pièce ; toutefois, lorsque la boulangerie n'est pas approvisionnée en pain de consommation courante, l'acheteur peut exiger que le petit pain et le pain long soient vendus au poids et au prix du pain de consommation courante. »

ART. 2. — Les dispositions du présent Arrêté seront immédiatement appliquées.

ART. 3. — Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 10 mars 1919.

P. le Ministre d'Etat :
Le Conseiller de Gouvernement,
C. BELLANDO DE CASTRO.

ÉCHOS & NOUVELLES

M. Charles Saytour, attaché principal au Gouvernement, a été l'objet d'une citation à l'ordre du Quartier Général de la 161^e Division, avec le motif suivant :

« A servi quatre ans dans l'Infanterie avec courage et dévouement. S'est fait particulièrement remarquer au 163^e régiment d'Infanterie en participant à une série d'attaques et de coups de main, notamment au cours des durs combats sur le Chemin des Dames, en Août 1917. »

* *

Le sapeur-pompier Bœuf Stanislas, soldat de 2^e classe à la compagnie C. M./4, a été cité à l'ordre du 217^e régiment d'Infanterie, avec le motif suivant :

« Très bon mitrailleur, brave au feu. A fait 46 mois de campagne dans une section de combat, donnant toujours l'exemple du calme et du sang-froid. »

Jeudi dernier, a eu lieu, au cimetière de Monaco, l'inhumation de la dépouille mortelle du spahis Robert Izard, fils de M. le Commissaire du Gouvernement, tombé, après une vaillante défense, dans une embuscade au Maroc, le 23 juin 1918.

Après la cérémonie religieuse célébrée dans la chapelle du cimetière, des discours ont été prononcés sur la tombe par M. Jaspard, au nom des camarades de régiment du défunt, et par M. Jantet, Directeur du Lycée, au nom des professeurs et des élèves de cet établissement.

LA VIE ARTISTIQUE**REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS**

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Le départ inopiné de M. André Corneau, rappelé par des intérêts urgents en pays libéré, nous prive, précisément au début de la Saison d'Opéra, d'une collaboration dont tous les lecteurs du *Journal de Monaco* ont pu depuis longtemps apprécier la valeur. En attendant que M. Corneau vienne reprendre ici la place qu'il occupe si brillamment, nous nous bornerons à donner un compte rendu sommaire des représentations d'Opéra, de manière, en quelque sorte, à tenir à jour les annales artistiques de la Principauté. En nous assignant ces bornes étroites, hors desquelles nous ne pourrions, sans présomption, nous aventurer en matière de musique théâtrale, nous conservons du moins à ce journal son caractère essentiel, celui d'archives où se trouvent consignées, semaine par semaine, à côté des actes de l'Autorité Souveraine et des documents législatifs, les manifestations de l'activité scientifique, sociale, artistique ou sportive de la Principauté.

**Thaïs. — Lucie de Lammermoor.
La Vie de Bohème.**

Entre autres prodiges qui lui sont familiers, la Direction de l'Opéra de Monte Carlo vient de nous donner trois spectacles dans les 24 heures :

Samedi soir, *Thaïs* ; Dimanche, en matinée, *Lucie de Lammermoor* ; Dimanche, en soirée, *la Vie de Bohème*.

« Gunsbourg, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire », serions-nous tenté de nous écrier, s'il n'était un peu tôt pour poser une plume dont nous venons de nous saisir.

A peine remise d'une indisposition qui, le dimanche précédent, avait eu raison de son courage, M^{lle} Lubin chantait *Thaïs*. D'une éclatante beauté de visage et de lignes, elle incarne avec une grâce souveraine le personnage de la grande courtisane et prête un charme infiniment touchant à la figure de la pécheresse convertie. Son jeu juste et nuancé déploie la plus troublante séduction dans les scènes de coquetterie et de volupté et traduit avec un pathétique contenu, un art sobre et distingué, les angoisses, le repentir et la mystique ferveur des derniers actes. Sa superbe voix ne pouvait encore se développer à son aise, mais il a été permis d'apprécier l'art avec lequel elle est conduite et l'excellence de la diction.

Battistini tenait le rôle d'Athanaël. Ce grand chanteur est en même temps un merveilleux comédien, à la physionomie puissamment expressive, au geste large, plein d'autorité et de fougue.

A côté des deux protagonistes, le brillant soprano de M^{lle} Kerlane, gracieusement blonde, et le contralto de M^{lle} Durif ont égrené le rire des deux jolies esclaves Crobyle et Myrtaïe. M^{me} Gaudley-Texier dans le rôle d'Albine, M. Varnery, dans celui du voluptueux Nicias, et M. Deleuze, dans celui de Palémon, ont eu leur part méritée du succès.

M. Léon Jehin dirigeait l'orchestre avec sa science et sa probité artistique accoutumées. Il a mis en valeur tout le joli travail instrumental dont Massenet a su si merveilleusement se servir pour rehausser l'abondance parfois un peu facile de son invention mélodique. M. Wagemans a phrasé dans un beau sentiment ce roucoulement de tourterelle blessée qu'est la méditation voluptueusement mystique de *Thaïs*.

Les chœurs, comme à leur ordinaire, ont chanté avec un excellent ensemble et participé à l'action avec intelligence.

* *

Le chef-d'œuvre de Donizetti et l'un des chefs-d'œuvre de l'école romantique italienne, *Lucia di Lammermoor*, a été donné, dimanche après-midi. Malgré les outrages inévitables du temps, cette charmante partition enchantera toujours par la noblesse d'inspiration et la tendre poésie qui l'animent. Partout s'y jouent les merveilleuses facultés de l'improvisateur prodigieusement doué que fut Donizetti, et certaines pages, comme le célèbre sextuor, résistent victorieusement à toutes les variations du goût et à tous les caprices de la mode.

Lucie a bénéficié au théâtre de Monte-Carlo d'une interprétation de premier ordre.

M^{me} Borghi-Zerni, dont, mardi et jeudi, le triomphe fut éclatant dans *Rigoletto*, a donné de l'héroïne une personnification d'une grâce déli-

cate et d'une poésie idéale. Le timbre magnifique de sa voix, que certains dilettantes ont pu comparer à celle de la Patti, sa virtuosité, son goût parfait ont conquis l'auditoire et lui ont valu de nouvelles ovations.

M. Tito Schipa a joué avec toute la fougue de son ardente jeunesse et chanté avec le charme exquis de sa voix suave, instrument magnifique au service d'une belle nature d'artiste, le rôle d'Edgard de Ravenswood.

Raimondo, c'était M. Journet, dont la basse généreuse développe la phrase musicale avec autant d'ampleur et d'autorité que son art de comédien, sûr de ses effets, campe avec solidité le personnage qu'il incarne.

Le rôle d'Enrico a été l'occasion d'un début plein de promesses pour un jeune artiste monégasque, M. Luigi Ceresole, dont c'étaient les premiers pas au théâtre. Formé à l'excellente école de la Maîtrise de Monaco, comme ces grands chanteurs d'autrefois qui sortaient pour la plupart de la chapelle des grands seigneurs, imprégné de la plus sévère et de la plus haute culture musicale, M. Ceresole a suivi, à Paris, la direction d'Albers. M. Gunsbourg, toujours favorable aux jeunes talents et frappé de son adresse et de ses qualités vocales, lui a confié, après une première audition, l'emploi du baryton dans *Lucie*. Le jeune débutant est brillamment sorti de cette épreuve. Son élégante silhouette, sa voix pleine de fraîcheur et de charme lui ont valu un accueil des plus flatteurs.

* *

Le succès universel de la *Vie de Bohème* de Puccini n'a point souffert de démenti, dimanche soir. L'anecdote sentimentale que les librettistes ont extraite, comme c'était leur droit, du livre amer et burlesque de Murger, n'est pas sans contribuer à la faveur que cet opéra rencontre auprès d'un public qui garde une secrète faiblesse pour la romance. Cet honnête public épuise ses facultés d'attendrissement sur les imaginaires amours de Rodolphe et de Mimi et sur les malheurs romanesques de la grisette et, s'étant prouvé à lui-même la bonté de son cœur et l'indépendance de son esprit, rentre armé d'une plus robuste malveillance et de plus pudiques indignations dans la vie réelle. Le sentimentalisme un peu niais et la gaité un peu vulgaire du scénario sont parés d'un charme maintes fois vérifié par la partition merveilleusement adroite et intelligente de M. Puccini et par une orchestration riche en heureux détails et en recherches subtiles.

M^{lle} Bori a été une Mimi coquette et touchante dont la beauté, la grâce volontairement voilée, la voix vibrante et pure, d'un charme pénétrant et d'un brillant éclat, ont ravi l'auditoire.

Le rôle de Rodolphe était chanté par M. Gigli. Les débuts à Monte Carlo de ce jeune ténor ont été un triomphe. Sa voix généreuse, puissante, d'un métal superbe et d'une fraîcheur exquise, quand elle sera chauffée par la passion, le placera au tout premier rang.

M^{lle} Mignon-Raffaelli a joué avec une gaité étourdie et chanté d'une voix claire et fraîche, conduite selon une excellente méthode, le rôle de Musette.

M. Journet fut un remarquable Colline et dit avec un goût parfait les célèbres adieux à son vieil habit.

MM. Chalmin, — Schaubard très dans la tradition, — Ponzio, Delmas, Armand et Moïna excellèrent dans leurs différents rôles.

L'orchestre, conduit par M. Lauweryns, les chœurs, toujours intelligents et consciencieux, méritèrent tous les éloges.

Les décors de MM. Visconti et Frey, la mise en scène de M. Gunsbourg contribuèrent puissamment par leur somptuosité et leur goût à la perfection de l'ensemble.

ÉTUDES HISTORIQUES

Inventaires du Palais de Monaco

par L.-H. LABANDE
(Suite.)

Jacques et Jean-Baptiste possédèrent en commun quelques-uns des biens provenant de leurs parents; des actes notariés assez nombreux prouvent que leurs ressources particulières leur permettaient de prêter de l'argent à des particuliers ou d'acquérir des immeubles. Les maisons qu'ils habitaient à Menton, voisines l'une de l'autre, touchaient au Palais du Prince. Leur fortune recut un notable accroissement lorsqu'ils se trouvèrent héritiers pour un quart des biens laissés par un de leurs parents génois, Jean-Augustin Vento; celui-ci les substitua, par testament du 6 mars 1659, à ses autres parents de Marseille, en cas que ceux-ci ne voulussent pas se fixer à Gênes; le cas se présenta effectivement. Cet héritage, qui consista en revenus et créances à Gênes et Madrid, augmenta les ressources qui, finalement, appartinrent aux fils de Jacques; il leur permit des fondations pieuses. Il est intéressant de noter ces relations des frères Vento avec leur famille génoise, elles donnent lieu de supposer que, pour l'étude de leur art, ils ne s'étaient pas contentés des leçons des maîtres qui vivaient à Menton ou Monaco, mais qu'ils avaient aussi fréquenté les ateliers de Gênes.

Pour leur part, ils contribuèrent à maintenir dans la Principauté le goût de l'art pictural. Les Mentonnais qui, de leur vivant, s'adonnèrent à la peinture, y furent entraînés, du moins il n'est pas interdit de le penser, par leur exemple et leurs leçons. Et lorsqu'on voit que l'un d'eux devint le gendre de Jacques Vento, cette supposition n'a plus rien qui surprenne. Celui-là c'était François Carenso. Son nom n'avait jamais été prononcé jusqu'ici par ceux qui se sont occupés de l'histoire de l'art; il est vrai qu'il est impossible à l'heure actuelle de montrer des tableaux exécutés par lui. Il était le plus jeune fils survivant d'Antoine Carenso, étant né le 15 juin 1629 à Menton. Il était déjà beau-frère d'un Vento, nommé Bernardin, lorsqu'il épousa, le 12 février 1657 ou le 10 novembre 1661, Jeanne Vento, la filleule du peintre Marc-Antoine Otto. Mais après avoir donné à son mari plusieurs enfants, dont trois lui survécurent, Jeanne mourut en couches le 16 février 1671, après l'opération césarienne. Carenso ne resta pas dans le veuvage; il se remaria, le 28 septembre de la même année, avec Véronique Barone, de Menton comme lui. Il passa avec elle le reste de son existence, en eut plusieurs enfants, dont deux fils qui furent ses héritiers universels, et mourut le 1^{er} septembre 1701, après avoir testé le 9 février 1693. Qualifié très fréquemment de peintre par les notaires (c'est ainsi que nous avons pu le comprendre dans cette étude), il jouit, lui aussi, d'une certaine aisance attestée par ses acquisitions d'immeubles. Mais comme il est regrettable que toute son activité artistique soit restée complètement inconnue!

Horace Sigaldi et Joseph Bressan,
peintres monégasques.

Antoine I^{er} n'avait pas utilisé seulement le talent de Jean-Augustin Vento; il avait pris également à son service deux peintres monégasques: Horace Sigaldi ou Sigaudou et Joseph Bressan. Des deux, Horace Sigaldi fut à beaucoup près le moins fécond, peut-être le moins employé. Dès 1701 pourtant, il se trouvait investi de la confiance du Prince, qui s'en remettait à lui pour l'expertise des tableaux trouvés dans la succession de Louis I^{er}. L'inventaire de 1731 ne signale de cet artiste au Palais qu'une *Vénus avec Nymphes et Amours* (n^o 34) et quatre paysages d'après des estampes (n^o 1058). C'était un des nombreux enfants que Dominique Sigaudou ou Sigaldi avait eus de sa femme Périnette Lombard, lorsqu'il eut quitté pour Monaco le village de Roquebrune où il était né et où il avait été plusieurs

fois investi des fonctions de syndic. Ce Dominique était qualifié de maître, mais on ignore complètement quelle profession il exerçait. Horace, ou plus exactement Jean-Horace, né la nuit précédente, avait donc été baptisé à Monaco, le 5 février 1652. Il s'y maria, le 1^{er} mai 1686, avec Charlotte Lanciarès, fille de Diego et d'Antorone Laugier; tout en s'occupant de peinture, il se livra, avec son beau-père et son frère Louis entré dans les ordres, à divers négoce de grains, huiles et autres marchandises. Mais sa femme fut à peu près constamment malade; elle ne lui donna pas d'enfants, et lorsqu'il testa, les 2 et 19 février 1715, il n'eut que la ressource d'instituer pour héritier universel son neveu Laurent Bellardi. Il mourut à Monaco, le 2 août 1720; Charlotte Lanciarès lui survécut et testa, à son tour, le 22 août 1722.

Beaucoup plus connu était déjà Joseph Bressan, ou plus exactement Dominique-Joseph Bressan, dit quelquefois aussi de Bressan. Son nom se lit très fréquemment dans l'inventaire de 1731, comme celui de l'auteur de nombreux tableaux. Le même inventaire signale un voyage qu'il fit à Rome, au moment où Louis I^{er} y était ambassadeur extraordinaire de France auprès du Vatican. C'était déjà bien tard pour qu'on puisse affirmer qu'il s'y introduisit des éléments de son art; il dut seulement s'y perfectionner. Fréquenta-t-il aussi les ateliers parisiens, comme G. Saige avait tendance à le croire? Rien n'autorise l'acceptation de cette hypothèse; au contraire, la présence de Bressan est trop fréquemment marquée à Monaco pendant les années où il aurait étudié utilement ailleurs, pour qu'on imagine qu'il ait été passer hors du pays natal le temps de sa jeunesse. Il est donc probable qu'il fut surtout l'élève des peintres de la Principauté, de la région niçoise ou de la rivière de Gênes. Les œuvres qui nous sont parvenues, sur la multitude de toiles ou de panneaux exécutés par lui, ne dénotent d'ailleurs pas une maîtrise s'élevant au-dessus de l'ordinaire.

Antoine I^{er} avait une réelle estime pour lui: comme la Princesse Marie de Lorraine, il l'employait à peu près constamment dès 1713. Cependant Bressan ne logeait pas au Palais, puisqu'il avait son habitation à Monaco. Il ne recevait pas non plus de traitement mensuel comme J.-A. Vento; ses tableaux lui étaient payés à la pièce, quelquefois bien tardivement et par acomptes; ainsi, deux ans après la mort du Prince, on lui devait encore 131 l. 13 s. 4 d. En outre, malgré le prix extrêmement modique de ses copies, il arrivait encore que ses mémoires subissent de fortes réductions. C'était, d'ailleurs, assez l'usage: le gendre d'Antoine I^{er}, le duc de Valentinois, qui fit tant travailler les artistes parisiens, payait rarement sans rabais les sommes demandées. La situation de Bressan au Palais le fit choisir pour expert lors de la confection des inventaires de Marie de Lorraine en 1725 et de Louise-Hippolyte en 1732; la première fois, il eut pour collaborateur J.-A. Vento, la seconde fois Laurent de Lima. Il figure en la même qualité, le 30 novembre 1731, dans une cession de meubles, de tableaux, faite à une monégasque.

Il avait travaillé fort longtemps pour le Prince Antoine; cependant le Palais de Monaco, en 1731, ne conservait de sa main que 43 peintures; celui de Menton 3 et Carnolès 8, sans compter les perspectives portées en bloc avec les copies de Vento et les tableaux du Désert. Une dernière toile se trouvait dans la maison de l'auditeur général. Certainement beaucoup d'autres, commandées et payées par le Souverain, avaient été données à des particuliers et expédiées pour la plupart hors de la Principauté. Ces œuvres, dont une seule était originale (le portrait du cardinal Fleury, dans la chambre d'Antoine I^{er}), peuvent, d'après leurs sujets, se diviser en plusieurs catégories: d'abord les portraits et c'est la partie la plus importante. Bressan copia souvent celui du Prince, il copia la *Famille d'Antoine I^{er}*, sans doute d'après l'original de Vanloo; Louise-Hippolyte et son mari; le chevalier la Perle, fils du maréchal de Gramont; le roi Louis XIV, jeune et âgé; le Dauphin et la Dauphine, le duc de

Bourgogne, le Régem, Louis XV enfant. D'autre part, il exécuta des *S^{te} Famille* (nos 317 et 328), une *Vierge et enfant au raisin* (n° 329), le tableau d'autel de la petite chapelle avoisinant la chambre d'Antoine I^{er} avec une autre *Vierge et Enfant* (n° 480); puis, des sujets mythologiques ou légendaires, une *Cérés*, un *Neptune* (n° 257), un *Vulcain* (n° 260), une *Diane* (n° 1078), dix sujets de *Bacchanales* (n° 1057), un *Hercule filant*, une *Délivrance d'Andromède*, une *Léda* et une *Danaé* (à Carnolès); des paysaneries et scènes de genre (n° 257 et Carnolès), des paysages et bocages (n° 226, 260); des tableaux de fleurs et de fruits (nos 1075 à 1077), un *Chien et oiseau* (n° 296). Il copiait soit d'autres peintures, soit des estampes, selon la méthode chère au Prince qui l'employait. De tout ce qu'il fit, le Palais à l'heure actuelle possède deux *Antoine I^{er}*, copies plus ou moins arrangées et modifiées de l'original de Rigaud; une *Louise-Hippolyte*, d'après l'original aussi transformé de J.-B. Vanloo; un *Duc de Valentinois*, d'après Pierre Gobert; plus, deux tableaux qui offrent pour nous le plus vif intérêt. Ils représentent le *Palais de Monaco* vu à vol d'oiseau, et la *Place d'armes de Monaco* vue des fenêtres du Palais, avec la garnison française rangée pour une inspection. Ces deux dernières toiles, peintes par bonheur d'après nature et exécutées en 1732, avaient été commandées par Jacques I^{er} pour orner son cabinet en l'hôtel qu'il habitait à Paris. Elles nous sont précieuses par l'exactitude des détails.

Dominique-Joseph Bressan était né à Monaco le 23 février 1670 et avait été baptisé en l'église paroissiale le 2 mars suivant. C'était le fils aîné de maître Pierre-Antoine Bressan (1635-1685), qui avait épousé, le 6 septembre 1664, Anne Mélesin; le petit-fils de Jean-Antoine Bressan (1602-1660), marié le 5 février 1625 à Geronima Fornaro; le neveu de François-Marie Bressan, curé de Monaco, décédé le 17 juin 1692. Si ces détails généalogiques sont ainsi donnés, c'est parce qu'on avait voulu faire du peintre un descendant direct du chevalier Hyacinthe de Bressan, le secrétaire d'Honoré II et le gouverneur de Menton dont on a déjà parlé ici, à cause de son alliance avec l'architecte Jacques Cantone. En réalité ce n'en était qu'un cousin: Mario, le père d'Hyacinthe, et Jean-Antoine, l'aïeul de Dominique-Joseph, étaient deux frères, tous les deux fils de Jean-Baptiste Bressan et de Claudine Pallanca.

Le peintre d'Antoine I^{er} épousa, le 15 décembre 1697, Jeanne Braquetti, fille de Joachim, en prenant pour témoins de cette union maître Pierre Fernandez et Jean Latour, l'ingénieur. A notre connaissance, il eut seulement deux filles qui moururent en bas-âge; il perdit sa femme le 24 janvier 1729 et décéda lui-même le 15 février 1746. Sa vie fut, semble-t-il, peu mouvementée; il était dans une aisance relative, possédait un domaine dans le vallon de la Rousse, avec maison et chapelle au milieu des oliviers, citronniers et orangers; il n'avait guère que des goûts simples et jouissait d'une très honorable considération dans un pays où sa famille occupait les premières places.

Le peintre Bernardin Mimault à Monaco.

Le premier peintre étranger qu'Honoré II fit venir auprès de lui, semble avoir été Bernardin Mimault. Cet artiste provençal, ami du grand Pierre Puget, était né à Draguignan; il habitait en la paroisse de la Madeleine de la ville d'Aix, après avoir étudié à Rome, lorsqu'il entreprit pour la première fois, à notre connaissance, le voyage de Monaco. Il était sur le Rocher, dès 1640. Le 23 juin de cette année, furent mises en place les portes qui se rabattaient en triptyque au-devant des nouvelles orgues, que l'on avait récemment commandées pour l'église Saint-Nicolas au génois Giovanni Oltrachino. Mimault y avait peint au centre l'Annonciation de la Vierge; sur les volets, *S. Jean-Baptiste* et *S. Honoré* en costume pontifical; au sommet, les armoiries des Grimaldi. Lorsque l'église Saint-Nicolas fut détruite, les orgues furent transférées ailleurs, mais les peintures de Mimault restèrent dans la cathédrale où on

les voit encore. En 1641, lorsque, dans les premiers jours de juillet, les Monégasques et leur Prince voulurent honorer Aurelia Spinola, qui venait épouser Hercule, marquis de Campagna, c'est encore Mimault qui fut chargé de décorer le chemin par où elle devait passer, les portes d'entrée de la place, les arcs-de-triomphe érigés pour la circonstance et probablement l'église paroissiale où allait se bénir le mariage. Il y peignit des statues allégoriques. Neptune, Flore et Pomone, les noces de Thétis et de Pélée, Paris, image du marquis de Campagna, donnant la pomme d'or à Vénus Aurelia Spinola, des génies, écussons, devises et trophées, la Renommée sonnant de la trompette, les Vertus cardinales, Hercule, les figures de l'Empire et de l'Espagne, etc. Après ces fêtes, il continua sa résidence à Monaco: le 5 septembre 1641, il y fut parrain de la fille d'un soldat espagnol. Enfin, le 17 octobre 1642, Honoré II lui donna licence de partir et lui fit délivrer un témoignage de satisfaction: « Nous avons gardé en notre maison, pendant quelques mois, dit-il, le sr Bernardin Mimault, d'Aix, qui exerça auprès de nous sa profession de peintre. Nous déclarons avoir eu pour agréables les services qu'il nous a rendus cette fois et tous ceux qu'il nous a rendus précédemment à fréquentes reprises par son art: il s'y distingue d'ailleurs par sa très grande science et par sa virtuosité; son mérite exige que nous professions une particulière reconnaissance envers lui. » Des relations aussi cordiales ne furent pas brisées: deux ans plus tard, à Aix, Mimault travaillait encore à un tableau commandé par Honoré II. Il revint même à Monaco: le 1^{er} septembre 1658, il y tenait de nouveau un enfant sur les fonts baptismaux en l'église Saint-Nicolas.

(A suivre.)

GREFFE GÉNÉRAL

Extrait

D'un jugement de défaut, rendu par le Tribunal civil de première instance de la Principauté de Monaco, le 12 décembre 1918, enregistré,

Entre **Bono Louise**, ménagère, demeurant à Monaco,

« Admise au bénéfice de l'Assistance judiciaire, suivant décision du Bureau, du 30 octobre 1917. »

Et **Balestra Arthur**, son mari, débardeur, domicilié de droit à Monaco et demeurant à Marseille,

Il a été extrait littéralement ce qui suit:

« Prononce la séparation de corps d'entre les époux **Balestra-Bono**, aux torts et griefs du mari, avec toutes ses conséquences légales. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 18 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 7 mars 1919.

Le Greffier en chef, RAYBAUDI.

Étude de M^e **LUCIEN LE BOUCHER**,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion.)

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant contrat reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le 6 mars 1919, M. Jean-Baptiste COTTA, négociant, demeurant à Beausoleil, boulevard de la République, n° 24, a cédé à M. Henri FÉRAUD, négociant, demeurant à la Condamine, boulevard de l'Ouest, n° 9, tous ses droits, soit moitié, dans la Société en nom collectif « Féraud et Cotta » ayant pour objet le commerce de fabrication de boissons gazeuses, limonade, eaux de seltz, vente de bière, eaux minérales, vins et liqueurs à emporter.

Cette société, dont le siège était à la Condamine, boulevard de l'Ouest, n° 9, avait été formée suivant acte reçu par M^e Le Boucher, notaire sus nommé, le 24 jan-

vier 1914, pour une période devant expirer le 1^{er} juillet 1934, sauf les cas de dissolution anticipée.

Par suite de cette cession, M. Féraud est devenu seul propriétaire, à partir du 6 mars 1919, de tout l'avoir social et la société « Féraud et Cotta » s'est trouvée dissoute à partir de la même date (6 mars 1919).

Pareil extrait a été déposé au Greffe du Tribunal de première instance de Monaco le 11 mars 1919 pour être transcrit et affiché conformément à la loi.

Avis est donné aux créanciers personnels et sociaux de M. Cotta, s'il en existe, de faire opposition sur le prix de la cession avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 11 mars 1919.

(Signé :) LE BOUCHER.

AVIS

en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco du 10 février 1919, enregistré, M. Joseph-Maurice QUÉMINET, commerçant, demeurant à Paris, rue d'Odessa, n° 2, a acquis de M. Alexandre CALNIBALOSKI, photographe, demeurant à Monaco, 9, boulevard de la Condamine, le fonds de commerce de cinématographe, dénommé « Royal-Cinéma », exploité à Monaco, 9, boulevard de la Condamine.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de forclusion, à faire opposition sur le prix de cette acquisition, par simple lettre recommandée, entre les mains de l'acquéreur, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Les oppositions sont reçues au « Royal-Cinéma », boulevard de la Condamine, à l'adresse de M. Quéminet.

AVIS DE VENTE

(Deuxième Insertion.)

M. CERRI, villa des Orchidées, rue des Orchidées, à Monte-Carlo, a acquis de M. ONEGLIA Jacques un attelage comprenant une voiture de place dite Victoria, n° 39, harnais et accessoires.

Faire opposition entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

Étude de M^e Gabriel VIALON,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le mercredi 12 mars 1919, à 2 heures de l'après-midi et les jours suivants, dans un magasin au rez-de-chaussée de la Villa Capozzi, 21, boulevard du Nord, à Monte Carlo, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers comprenant notamment une chambre acajou, glaces, portières et rideaux, bahut, tables de salon et de salle à manger, vitrines, casier à musique, commodes-toilette, tabourets de pianos, fauteuils et chaises, paravents, vitraux, lavabos marque John Jenning, lustres et lampes électriques, pendule Cartel, cadres, un appareil de W.-C. complet, un réservoir à eau, une baignoire en cuivre et ses accessoires, trois éviers en faïence, une calandre pour tailleurs et divers autres objets.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'huissier: Gabriel VIALON.

Étude de M^e CH. SOCCAR, huissier près la Cour d'Appel, 3, avenue de la Gare, Monaco.

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 13 mars 1919, à 2 heures de l'après-midi, dans un magasin dépendant de la Villa des Lauriers, sise 15, boulevard du Nord à Monte-Carlo, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la

vente aux enchères publiques d'une quantité de lingerie et argenterie, tels que : taies d'oreiller, draps de lit et nappes, convertis de table, cuillers à café, couteaux, fourneau de cuisine, etc.

Au comptant. 5 % en sus des enchères.

L'huissier : CH. SOCCAL.

Étude de M^e Gabriel VIALON, Huissier près la Cour d'Appel de Monaco, 7, place d'Armes.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE après décès.

Le lundi 17 mars 1919, à 2 heures de l'après-midi et jours suivants, s'il y a lieu, dans une maison dite villa des Roses, sise à Monte Carlo, place des Moulins, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers comprenant : buffet et servante, divan-bibliothèque, bureau bahut, sellettes, chaises et fauteuils rotin et paille, chaises et guéridons de jardin en fer, fauteuils divers, lustres bronze, tableaux, rideaux, bibelots, vases en poterie, une grande poterie artistique ancienne de Monaco, une vieille poterie Delft, livres, lit pliant, armoire, tables, table-toilette, fusil, carabine et accessoires de chasse, statuette bronze, un costume d'escrime, costumes et vêtements pour homme, une balladeuse électrique, une cuve à vin, un lot de tonneaux, etc., etc.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de première instance de Monaco, en date du 6 mars 1919, enregistrée.

Au comptant. 5 o/o en sus pour frais d'enchères.

L'huissier : Gabriel VIALON.

SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le **24 Mars 1919**, à 10 heures et demie du matin, au Siège Social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

Modifications aux articles 5, 6 et 52 des Statuts (Augmentation du Capital Social, porté de 36 à 38 millions de francs; Reconstitution du Fonds de Réserve).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **10 Avril 1919**, à 11 heures du matin, au Siège Social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de MM. les Commissaires des comptes ;
- 3° Approbation des comptes s'il y a lieu ;
- 4° Nomination éventuelle de un ou plusieurs administrateurs ;
- 5° Nomination de l'Administrateur délégué ;
- 6° Nomination des Commissaires des comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de 200 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

- MONTE CARLO : Galerie Charles III
- LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine
- MENTON : Avenue Félix-Faure

- Escompte :: Recouvrements :: Chèques
- Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
- Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
- Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
- Change de Monnaies étrangères
- Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts

Société Anonyme fondée en 1865. Capital : 55 millions - Réserves : 21.300.000

- Bank - Exchange - Coupons
- Coffres - Dépôts

Sièges Principaux :

- MARSEILLE, PARIS, AVIGNON, AIX, BÉZIERS, PERPIGNAN, MONTPELLIER, NARBONNE, TOULON

Agences sur le Littoral :

- NICE, CANNES, GRASSE, MONACO, FRÉJUS, SAINT-RAPHAEL

CORRESPONDANTS DIRECTS SUR TOUTES LES PLACES ÉTRANGÈRES

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^e LYONNAISE D'ASSURANCES MARITIMES RÉUNIES. Comp^e d'assurances contre les risques de transports-valeurs. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^e Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine et Villa Le Vallonnél, Beausoleil.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 mars 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38171.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 1^{er} mai 1918. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058 et 82833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 mai 1918. Cinq Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 161208 à 161212 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 septembre 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 2846.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 septembre 1918. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 37842, 38465, 38804, 56754, 56779.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 novembre 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 16496 et 20558 et dix-huit Obligations de la même Société portant les numéros 411, 57544, 57545, 57546, 70655, 70656 et 64412 à 64423 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 18 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 26244 et 41425.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 16 décembre 1918. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 6985.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 64472 à 64483.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344, 52022.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1919. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38072.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38151.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 octobre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 31975 et 84716.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 3 décembre 1918. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 26045, 34197, 34205 et 34217.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 64412 à 64423.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 14 janvier 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 janvier 1919. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 15756, 21962, 37293, 40706 à 40710 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 22232, 22936, 22953, 43411 et 43412.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1919. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 9612, 36496, 36811, 36812, 37243, 37244, 37245, 37358, 42287, 59109.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 87456 et 134360.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 février 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17903 et 27200.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 mars 1919. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38319, 39386 et 39387.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1919.